

2009/1548 - Lyon 7e - Convention d'occupation temporaire du Domaine Public consentie par la Ville de Lyon au profit du Sytral, autorisant la mise à disposition d'une partie du Stade de Gerland, du Palais des Sports ainsi que du Parc de Gerland, dans le cadre du prolongement de la ligne B du réseau métropolitain de Lyon sis avenue Jean Jaurès et 24, allée Pierre de Coubertin - Numéros EI 07027 - 07031 - 07032 et 07221. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 06/07/2009, p. 1223)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Qu'un dossier de convention, de transaction engage de tels débats passionnés montre que ma délégation est passionnante !

Le dossier 1548, Monsieur le Maire, c'est avec beaucoup de dynamisme que je vous ai vu sur ce tractopelle donnant le coup de pelle aux travaux de prolongement de la ligne B qui va relier le Stade de Gerland à Oullins, rentrant dans une phase active. Il y a donc bien besoin d'une convention d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL, c'est le sens de cette délibération, Monsieur le Maire.

M. HELAL Karim : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes nettement favorables à ce dossier. Le prolongement de 1,70 km environ de la ligne B du métro depuis l'actuel terminus du Stade de Gerland jusqu'à la station « Oullins-Gare » et, ultérieurement, vers le pôle hospitalier Lyon Sud et le futur TOP, répond à un double souci que nous partageons, à savoir :

- maintenir et améliorer le haut niveau de qualité du service : un transport collectif agréable, efficace, rapide et confortable qui allie l'augmentation des dessertes et celles des fréquences, y compris les dimanches et jours fériés.

- augmenter l'offre de transports en commun urbains et périurbains qui relie systématiquement les quartiers, les Communes périphériques et autres Communes de l'agglomération au réseau des transports en commun.

Nous nous félicitons également des évolutions positives significatives concernant les déplacements au sein de notre ville qui dépassent d'ailleurs largement les objectifs qu'on s'était fixés : 17 % de voiture en moins et 15 % d'usage supplémentaire des transports collectifs urbains. Ces résultats positifs pour la qualité de l'air et pour la qualité de vie dans notre ville, confortent les politiques que nous menons dans le cadre notamment du Plan de Déplacement Urbain. Et cela, malgré les contributions plus que modestes du Gouvernement et du Grenelle de l'environnement alors même qu'on connaît les enveloppes importantes nécessaires aux investissements dans ce domaine.

Toutefois, face aux enjeux politiques et environnementaux du moment, notre réseau transports en commun actuel n'est pas encore suffisamment concurrentiel à la voiture que ce soit au niveau des temps de parcours, du coût ou de la qualité. Il nous faut donc poursuivre et approfondir notre politique en la matière, notamment avec le développement du REAL (Réseau Express Agglo Lyon), la généralisation des parcs relais, l'extension des pistes cyclables (indispensables pour une politique de développement des modes doux), ainsi que la promotion d'une politique de stationnement qui concoure à nos objectifs. Tout cela dans une large démarche de concertation conduite par notre ami Gérard Claisse.

Plus largement, nous souhaiterions que notre Collectivité s'engage dans une étude de faisabilité sur les modalités de mise en œuvre d'un « droit à la mobilité pour tous » telle qu'elle est consacrée dans la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 dite loi LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs) qui facilite l'accès à de nombreux autres droits. La raison de notre souhait, comme la santé, comme l'éducation, comme le logement... c'est qu'aujourd'hui, se déplacer est une nécessité incontournable de la vie quotidienne de nos concitoyens.

Enfin, pour conclure, développer les transports collectifs sur l'ensemble de l'aire urbaine pour permettre une réelle alternative à l'usage de la voiture pose des enjeux fondamentaux et implique des évolutions profondes. De ce fait, nous demandons que soient créés les conditions et le lieu de réflexion, de prospective, de débat sur cette question des transports en commun dans notre agglomération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)